INDEX ANALYTIQUE

-A-

Absentéisme, 22, 115

Abus de pouvoir, 18

Accident du travail

Événement traumatisant, 67 Harcèlement psychologique, 63-67

Lésion psychologique, 58, 63

Notion, 33, 57, 66

Preuve, 62, 63, 141

Régime d'indemnisation, 58, 120

Accommodement, 150-152

Action en responsabilité civile, 87

Agence européenne pour la santé et la sécurité au travail, 11

Aide juridique, 34

Anxiété, 74

Arbitrage de grief

Délai, 118

Arbitre de grief, 29-30

Compétence, 30, 38, 40, 90, 94, 99, 139

Pouvoirs, 4, 48, 99

Recours, 137, 140, 155

Réparations, 50, 82, 90, 135

Rôle, 112

Assistance médicale, 75-76

Atteinte à la dignité

Voir Dignité

Atteinte à la réputation, 90

Atteinte à la santé

Voir Santé du salarié

Atteinte à l'intégrité

Voir Intégrité physique ou psychologique

Atteinte à une fonction psychique

Évaluation, 73, 147

Au bas de l'échelle, 2-3, 6, 92,

114

Autorité de la chose jugée,

99, 109, 159

Application par la CRT, 110, 113

Décision rendue par la CLP, 102, 110

Nature, 100

Préclusion (doctrine), 104-105

Qualification juridique des faits, 102

Règle de la triple identité, 101, 102-103

-B-

Barème des dommages corporels, 74-75, 77, 82, 120, 130

Modification, 144-149, 155-156

Belgique, 2

Blessure

Consolidation et stabilisation, 146

Notion, 63, 142

Bullying, 15, 16-17

Bureau international du travail, 11

-C-

Cause d'action, 101

Centre local de services communautaires (CLSC), 76

Choc post-traumatique, 74

Chose jugée

Voir Autorité de la chose jugée

Client

Harcèlement psychologique, 19

Collègue de travail, 72, 87, 138

Harcèlement psychologique, 18, 19

Mobbing, 15-16

Responsabilité, 31

Commission d'appel en matière de lésions professionnelles (CALP)

Recours, 33

Commission de la fonction publique (CFP)

Compétence, 38, 40, 90, 94, 99, 139

Délais, 118

Pouvoirs, 4, 48

Recours, 137, 140, 155

Réparations, 50, 82, 90, 135

Rôle, 112

Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST)

Compétence, 4, 40, 91

Consultation psychologique, 76

Délais, 119

Pouvoirs, 92

Réadaptation professionnelle, 78

Recours, 4, 33, 39, 115, 129-131, 135, 138, 140, 155

- Contestation, 116

Trouble psychologique découlant d'une situation de harcèlement, 6

Commission des accidents du travail, 59

Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse (CDPDJ)

Recours, 34, 38-39

Commission des lésions professionnelles (CLP)

Compétence, 4-5 Délais, 119 Recours, 137, 140 Rôle, 112

Commission des normes du travail (CNT)

Droits et obligations, 20 Plaintes, 14, 18-19, 38, 40, 115

- Mise en garde, 92
- Règlement à l'amiable, 49

Recours, 129-131, 135, 138, 155

Commission des relations du travail (CRT)

Compétence, 33, 38, 40, 90, 94-96, 99, 113, 139 Délais, 118

Ordonnances, 48

Pouvoirs, 4, 48

Preuve, 94

Recours, 137, 140, 155

Rejet de la plainte, 92

Réparations, 50, 82, 90

Rôle, 112

Comportement harcelant

Catégories, 17

Centre du débat, 117

Répétition, 28, 43-44

Comportement hostile

Interprétation, 42

Comportement non désiré

Interprétation, 42

Conduite vexatoire

Interprétation, 41, 43-44, 48

Victime raisonnable (perspective), 45-46

Preuve, 45

Congédiement sans cause juste et suffisante, 3-4

Preuve, 30-31

Recours, 30

Consentement

Absence de, 28

Consultation psychologique, 76, 121

Contrat de travail

Droit au retour au travail, 80

Contre-interrogatoire, 117

Convention collective

Clause spécifique, 29 Interprétation, 29 Recours, 3-4, 27-28, 29-30, 38

Culture d'entreprise, 14

-D-

Déficit anatomophysiologique (DAP), 74-75, 120, 146, 155

Déficit des fonctions psychiques

Symptômes, 73

Délai, 34, 118-119

Dépression, 21, 74, 115

Détresse psychologique, 75

Dignité de la personne, 6

Atteinte, 43-45, 48, 130 Harcèlement psychologique, 20, 23

Discrimination

Recours, 28, 88

Dommages

Non compensés par la CSST, 72

Dommages moraux, 47, 48, 51-52, 55, 135

Dommages punitifs, 29, 47, 48, 51-53, 55, 135

Dossier disciplinaire

Modification, 48, 53

Douleurs et perte de jouissance de la vie (DPJV), 74-75, 146

Droit à la réadaptation Voir Réadaptation

Droit de retour au travail Voir Réintégration du salarié, Retour au travail

Droits fondamentaux

Responsabilité, 28, 31

DSM, 142-143, 147, 155

-E-

Échelle d'évaluation globale de fonctionnement (EGF), 147, 155

Emploi approprié, 79

Emploi convenable, 78-79, 80, 81

Emploi équivalent, 78, 80

Employeur

Déresponsabilisation, 56 Droit de gérance, 15, 47, 66 Immunité civile, 87

- Exception, 72

Lettre reconnaissant l'erreur, 54

Mesures à prendre, 2, 14, 32, 48

- Recours du salarié, 2

Obligations, 14-15, 23, 32, 37

Organisation du travail, 11-14, 23

Politique relative au harcèlement psychologique, 31

Réaction aux plaintes, 14

Responsabilités, 14-15, 20, 23, 27, 31, 40-41

- Gestes fautifs de ses salariés, 32

Entreprise

Culture, 14
Gestion, 12-13
Travail atypique, 13
Voir aussi Employeur

Environnement de travail néfaste

Voir Milieu de travail néfaste

Estime de soi, 22, 23

Événement imprévu et soudain, 63-66

Événement traumatisant

Accident du travail, 67

Expertise médicale, 117

-F-

Faute

Commise dans l'exécution des fonctions, 32

Réparation du préjudice, 31

Fragilité psychologique, 115

Frais de représentation, 131

Frais de soins ou traitements, 69, 75-76

Frais juridiques, 54

France, 2

Friction au travail, 46

-G-

Grief

Harcèlement psychologique, 3-4, 27-28, 29

-H-

Harcèlement discriminatoire

Caractère non désiré de l'acte, 28

Preuve, 28

Recours, 28

Harcèlement en milieu de travail

Comportement harcelant, 17

Définition, 17 Voir aussi Comportement harcelant

Harcèlement horizontal, 18, 19

Harcèlement moral, 15

Harcèlement psychologique

Accident du travail, 66

Accumulation d'événements, 64

Atteinte aux fonctions psychiques, 74

Augmentation, 11-12

Auteurs, 18-20

Caractère non désiré des comportements, 42

Causes, 11, 14, 20

Conduite de la présumée victime, 46-47

Conduite vexatoire, 41, 43

Conséquences, 20-24, 114-115

Définition, 17-18, 20, 48, 57

Enquêtes, 1-2

Expertise, 139

Législation, 2, 34-40

Lésion professionnelle, 4, 57-67, 88, 115

Limitations fonctionnelles, 80, 150

 Interprétation par le médecin, 154

Limites, 46

Maladie professionnelle, 67-69

Manifestation, 41

Médicalisation des dossiers, 6

Microtraumatisme (théorie), 63-64

Milieu de travail néfaste, 44 Objectivité des événements, 64-65

Par des personnes externes à l'entreprise, 19

Plainte à la CNT, 92, 115

Plainte à la CSST ou la CLP, 115, 129-131

Preuve, 40-42, 141

Prévention, 2

Problème de santé, 6

Qualification, 41, 43

Recours du salarié, 2-4, 85-86, 115, 135-136

- Compétence partagée, 140

Répétition des actes, 28, 43-44

Sondage, 1

Terminologie, 15-18

Travail atypique, 13

Un seul événement grave, 44

Victime raisonnable (concept), 45-46

Victimes, 20

Violence au travail, 1, 11

Voir aussi Recours, Réparation du préjudice

Harcèlement sexuel, 6, 42, 87

Définition, 28

Personne raisonnable (perspective), 45

Réclamation à la CSST, 116

Recours, 131

Harcèlement vertical ascendant, 18, 19

Harcèlement vertical descendant, 18

-I-

Identité de cause, 101, 102-103

Identité de la victime, 21

Identité de parties, 101, 102

Immunité civile, 72, 87, 89, 138

Atteinte à la réputation, 90 Requête en irrecevabilité, 96-99

Incapacité physique Voir Réadaptation

Indemnisation

Complexification des recours, 5 Victime de harcèlement psychologique, 23, 47, 160

Ordonnances de la CRT, 48

Voir aussi Recours, Réparations du préjudice

Indemnité de remplacement du revenu, 23, 69, 70-76

Durée, 70-71 Fin, 70 Perte salariale, 71

Indemnité forfaitaire, 145, 156

Évaluation médicale, 146 Montant, 147

Indemnité pour préjudice corporel, 69, 72-75, 77

Institut de la statistique du Québec, 1

Intégrité physique ou psychologique

Atteinte, 43-45, 77
Harcèlement psychologique, 20-22, 23
Indemnité pour préjudice corporel, 72

Interrogatoire, 117

Intimidation au travail, 1

-L-

Lésion physique

Séquelles psychologiques, 74

Lésion professionnelle

Application, 57-69 Causée par le harcèlement psychologique, 4-5, 62-69

Réparation, 70-83, 88Définition, 62

Indemnisation, 148

Préclusion (doctrine), 105

Présomption, 63, 141-144

Probable (estimation), 94

Recours, 32

Régime d'indemnisation, 5, 32-33, 57-83, 116, 119

- Exclusivité, 87-92
- Objectifs, 58-62, 120

Réparation du préjudice, 60

Lésion psychologique

Absence du travail, 69

Accident du travail, 63

Déficit des fonctions psychiques,

Évaluation du déficit, 73

Événement traumatique important, 63

Frais engagés après la consolidation de la lésion, 76

Notion, 57, 60-61

Pourcentage de déficit permanent, 73

Preuve, 61

Processus d'appel, 6

Réclamation, 39

Litispendance, 106

-M-

Maladie professionnelle

Cas similaires, 68

Harcèlement psychologique, 67-69

Lésion psychologique, 58

Notion, 57, 59, 63

Preuve, 62, 67

Maladie psychique, 67

Médiation, 49

Médicalisation des dossiers, 6, 116

Voir aussi Santé du salarié

Microtraumatisme (théorie), 63-64

Milieu de travail néfaste

Conduite vexatoire, 44 Définition, 44

Mobbing, 15-16

Mondialisation, 12

Mouvement répétitif, 64

-N-

Névrose, 73

Norme du travail

Conduite vexatoire, 41

Dispositions, 38

Milieu de travail exempt de harcèlement psychologique, 2, 37

Recours du salarié, 3-4, 27, 30, 33, 36, 38-40, 121

- Mise en garde, 92

Réparation des conséquences du harcèlement, 48-56, 82

Salarié non syndiqué, 30

-O-

Objet de l'action, 101

Ontario, 124-126

Organisation du travail

Et harcèlement psychologique, 11, 14, 23

Organisation Internationale du Travail, 15-16

-P-Prescription, 143 Pays-Bas, 2 **Preuve** Accident du travail, 62 Personnalité paranoïde, 47 Cause d'action, 101 Congédiement sans cause juste Personne raisonnable et suffisante, 30-31 (concept) Harcèlement discriminatoire, Voir Victime raisonnable (perspective) Harcèlement psychologique, Perte d'emploi 40-41, 44-45, 94, 141 Indemnité, 47, 48, 50-51 Lésion professionnelle, 72 Lésion psychologique, 61 Perte de qualité de vie, 146 Maladie professionnelle, 62, 67 Pratique interdite, 30 **Plainte** Refus, 42 Conflit avec l'employeur, 53 Responsabilité de l'employeur, Voir aussi Recours Plan individualisé de Psychologue, 76 réadaptation (PIR), 77-78 Psychose, 73 Politique de l'employeur, 31 Psychothérapie, 21 Portugal, 2 Poste de travail -Q-Adaptation, 151 Québec Harcèlement psychologique, 17 Pratique interdite, 3, 30 Intégration des dispositions, Préclusion (doctrine), 104 128-129 Conditions, 105 Projet de loi, 2 Voir aussi Autorité de la chose -Rjugée

Rapport médical
Retour au travail, 80

Préjudice

Voir Réparation du préjudice

Rapports sociaux difficiles, 46

Réadaptation, 69, 77-79, 82

Accessibilité, 150-154, 156

Atteinte permanente à l'intégrité physique ou psychique, 77

Emploi approprié, 79

Emploi convenable, 78-79

Emploi équivalent (notion), 78

Indemnité de remplacement du revenu, 71

Physique, 78, 121

Plan individualisé (PIR), 77-78

Professionnelle, 78, 121

Sociale, 78, 121

Recours, 2-3, 25-26, 34

Absence de lésion professionnelle, 32

À la CNT, 40, 115, 119

- Choix du recours, 131-139

À la CSST, 115, 129-131

- Atteinte à la santé, 33, 117
- Choix du recours, 129-131

Choix, 129-131

- Inconvénients, 136-139

Compétence partagée, 139-157

- Avantages, 155-156
- Désavantages, 157

Complexification, 5, 34

Conflit de juridiction, 5

- Impacts sur la victime, 114
- Solutions, 123, 159-162

Coût, 33, 34

Cumul/dualité, 5-7, 24, 83, 85-86, 107, 159-162

- Et réparation juste et efficace, 119-122
- Pénalisation de la victime,
 7
- Préjudice subi par la victime, 114-118

Délais, 118-119

Devant la CDPDJ, 34

Devant les tribunaux civils, 31

Double procès, 5-6, 115, 121

En vertu de la Charte, 28

En vertu de la convention collective, 29

Insuffisance, 3-4, 34

Intégration des dispositions, 123-131

- À la CSST, 129-131

Législation, 34-40

Norme du travail, 30, 40

Voir aussi Convention collective, Norme du travail

Refus, 28, 42-43

Régime de l'assurance-maladie, 75-76

Règle de la triple identité, 101

Réintégration du salarié, 48, 53, 69

Consultation psychologique, 76

Voir aussi Retour au travail

Remarque désobligeante, 46

Réparation du préjudice

De nature non pécuniaire, 53-56, 69, 77-83, 121

De nature pécuniaire, 50-53, 69, 70-76

Indemnités, 47

Juste et efficace, 119-122

Lésion professionnelle, 60

Lésion psychologique, 69

Obligation de l'employeur, 23

Recours du salarié, 2-3, 28

- Preuve, 31

Régime des normes du travail, 48-56, 82

Répétition des actes, 28, 43-44

Requête en irrecevabilité fondée sur l'immunité civile, 96-99

Responsabilité civile, 4, 31

Perte du recours, 72, 87

Retour au travail, 69, 71, 79-83

Accessibilité, 150-154, 156

Limitations fonctionnelles, 80, 150

Nature du contrat de travail, 80 Rapport médical, 80

Voir aussi Réintégration du salarié

Risque professionnel

Notion, 59, 120

-S-

Salaire

Indemnité, 47, 48, 55

Salarié

Conditions de travail justes et raisonnables, 31

Droit à un milieu de travail exempt de harcèlement psychologique, 2, 37

- Recours, 2-4, 27, 85-86
- Réparation, 47-48

Droits fondamentaux, 31

Gestes fautifs, 32

Organisation du travail, 11-13

Insécurité, 13

Plainte, 40

Santé, sécurité et dignité, 14-15

Salarié non syndiqué

Recours, 30, 38

Santé du salarié, 4

Atteinte, 57

Cumul des recours, 5-6

Conséquences du harcèlement, 20-22

Santé psychologique

Détérioration, 117

Droit de refus, 129

Problèmes transitoires, 74

Saskatchewan, 124-128

Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ), 144

Soutien psychologique

Financement, 48, 50 Postérieur à la consolidation, 76

Stress

Accident du travail, 66
Définition, 13
De la victime, 117
Facteur, 13-14
Style de gestion, 12-13

Subordonné

Harcèlement psychologique, 18

Suède, 2

Suicide, 21, 115

Supérieur hiérarchique

Harcèlement psychologique, 18

Surcharge de travail, 12-13, 66

Syndrome cérébral, 73

-T-

Table des indemnités de remplacement du revenu, 71

Tiers-employeur, 72

Tolérance, 28

Travail atypique, 13

Travailleur

Notion, 59-60

Tribunal administratif

Stabilité des décisions, 111

Trouble d'adaptation, 74

Trouble de la personnalité, 73

Trouble psychologique

Diagnostic, 63

-U-

Un seul événement grave, 44

Université Laval, 1

-V-

Victime raisonnable (perspective), 45-46, 65

Victimisation

Définition, 47

Vie professionnelle et personnelle

Et harcèlement psychologique, 20, 22-24

Violence au travail, 1, 11

Culture d'entreprise, 14 Gestion de l'entreprise, 12-13 Voir aussi Harcèlement psychologique